

Les excréments enlevés doivent être placés en lieux secs, abrités contre les pluies, et disposés en couches minces, afin d'éviter la fermentation, qui fait perdre beaucoup de principes fertilisants.

Pour éviter plus sûrement cette altération, on les mélange avantageusement avec des matières charbonneuses, de la tourbe desséchée, de la terre bien pulvérisée. Ce mélange facilite la conservation de l'engrais, sans rien lui ôter de sa valeur.

DÉBRIS DE POISSONS.

Les débris de poissons sont employés comme engrais depuis fort longtemps. Tanara, qui vivait en Italie, il y a deux siècles, fait mention de leur emploi.

En Angleterre, les poissons que la mer pousse sur les côtes, sont recueillis avec soin par les cultivateurs, qui sont à portée de les utiliser. On observe des faits analogues sur les confins des marais des comtés de Norfolk, de Cambridge et de Lincoln.

A Dunkerque, on emploie les débris de morues, de harengs, et les poissons qui, dans le temps de pêche fructueuse, sont exposés à se corrompre. Dans les environs de Naples, on utilise les têtes de sardines.

Plus près de nous, dans cette partie du Canada appelée Baie des Chaleurs, on fait aussi un grand usage des débris de poisson, et on accroît ainsi considérablement la fertilité du sol, déjà riche de son propre fond.

Les cultivateurs de l'Île du Prince Édouard, ceux du littoral du Nouveau Brunswick sont loin, aussi, de négliger cette source de richesse.

Maintenant pour utiliser les débris de poissons, comme substances fertilisantes, il faut les mêler à de la chaux vive ou de la craie, dans la proportion de 1 minot de chaux pour 3 minots de débris. Au bout de trois à quatre semaines, on remue ce mélange, et on y ajoute autant de terre qu'il contient de chaux et de poisson. La chaux, d'après un célèbre agronome, est surtout très-convenable pour les huiles que contiennent ces débris, il se forme alors un savon de chaux qui paralyse l'action nuisible qu'elles pourraient avoir sur la végétation.

Voici la principale raison pourquoi on ne doit pas employer le poisson à l'état frais, comme engrais: la première année il nuit aux plantes, et ne procure que peu d'avantage les années suivantes. Au lieu que lorsqu'on le fait décomposer avec de la chaux, il fertilise le sol au plus haut degré.

Cet engrais est très-favorable à la plupart des plantes, mais surtout aux plantes annuelles. Il a une très-grande action sur la végétation, mais il n'agit généralement que pendant l'année dans laquelle on l'emploie.

Nous apprenons avec plaisir qu'à la Rivière-Ouelle, ainsi que dans d'autres localités, on prend, cette année, des marsouins en abondance; mais il nous fait peine d'entendre dire qu'au lieu d'utiliser les débris de ces poissons, comme engrais, on s'en débarrasse en les renvoyant dans l'élément d'où on les a retirés. Nous espérons que les cultivateurs de ces localités, s'empres-
ront de recueillir un engrais aussi riche.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Notre Parlement canadien, depuis qu'il a repris ses séances, s'occupe activement de mesures déjà prises en considération avant le changement du ministère. La milice, l'agriculture et la colonisation, les mines, et les finances, figurent parmi les principaux objets de ces mesures. Le désarroi de notre politique permettra-t-il enfin que ces mesures, avec tant d'autres d'une utilité reconnue, et qui languissent également depuis trop longtemps, arrivent à bonne issue, avec le calme et l'entente si nécessaires au pays.

La navigation, pour être en pleine exercice depuis assez longtemps n'en amène pas plus tôt les vaisseaux d'Europe, retenus dans les glaces du golfe. D'après les rapports de la marine, les naufrages ont été malheureusement très nombreux sur les côtes de l'Atlantique, tant de ce côté-ci que sur les côtes Européennes. Au nord de notre golfe du St. Laurent, la pêche du loup-marin est considérée comme complètement manquée par suite des tempêtes.

Les mines canadiennes continuent à faire parler d'elles, non seulement dans nos Chambres législatives, mais partout dans le pays, ainsi que chez nos voisins. Une nouvelle compagnie d'exploitation de ces mines vient de se former à N. D. de Lévis, et demande à notre Législature le privilège d'une incorporation. Avec les compagnies déjà formées et le concours de notre Parlement, qui, d'une manière ou d'une autre, ne peut rester étranger au mouvement général qui entraîne les esprits et les bras vers l'exploitation des nouvelles ressources que la Providence fait jaillir du sol canadien, il est certain que la chose doit devenir sérieuse, soit pour la plus grande prospérité du pays, si cette exploitation est bien conduite, soit en partie pour sa ruine et sa honte, si elle n'aboutit, comme ailleurs, à n'être qu'une fièvre insatiable pour la cupidité, le luxe, le déplacement des conditions sociales. Rivale indigne de l'agriculture, cette fièvre de l'or, si elle doit exercer parmi nous les déceptions et les ruines morales qu'elle a laissées après elle ailleurs, elle devrait attirer une sévère surveillance de la part de tous ceux en qui se trouvent le vrai patriotisme, le zèle et l'autorité. Ces trois grandes puissances, avant tout, doivent toujours être comme coalisées sous ce rapport, ainsi qu'à tous autres égards quand il s'agit du bien, pour donner ici le pas à l'agriculture et à la colonisation sur l'exploitation assez aventureuse, comme on sait, des richesses minières. Donner le pas, disons-nous, et non décourager, négliger ou mépriser les dons de Dieu. Savoir en régler l'usage et l'importance, voilà notre pensée. Dans ces conditions et sous ces circonstances, le Canada, avec ses mines et toutes ses autres sources de richesse publique et privée, marchera prospère et pacifique dans les vues providentielles. Il ne restera plus qu'à désirer que ces mêmes vues souveraines, et c'est là le principal, le dirigeant dans sa politique et dans tous ses autres intérêts, soit matériels, soit intellectuels, sociaux et religieux.